



Séance ordinaire du 10 octobre 2018

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillers suivants :

MM. Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain
Frédéric Boudreault, conseiller	L'Isle-aux-Coudres

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 septembre 2018
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 septembre 2018
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Administration générale et évaluation foncière**
5. Radiation de créances irrécouvrables
 6. Octroi d'un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière (2019)
- Service de l'aménagement du territoire**
7. Certificats de conformité :
 - 7.1. Ville de Baie-Saint-Paul, règlement numéro R697-2018
 - 7.2. Municipalité de Saint-Urbain, règlement numéro 332
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
8. Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière à Emploi-Québec
- Divers :**
9. Entente de développement culturel : recommandations du comité de gestion concernant l'octroi d'une aide financière à des promoteurs
 10. Rapport de représentation
 11. Affaires nouvelles
 - 11.1. Autorisation de signature d'une mainlevée et d'une libération
 - 11.2. Délégation d'un administrateur au conseil d'administration du Camp le Manoir
 12. Courrier
 13. Période de questions du public
 14. Levée de l'assemblée

154-10-18 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.



155-10-18 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018 soit adopté.

156-10-18 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 26 septembre 2018 soit adopté.

157-10-18 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 33409 à 33476	127 035,64
Paielements Accès D - chèques # 635 à 646	245 272,97
Paielements préautorisés JG-986-987-988-989-990-991-994-995-996-997-1007	85 432,25
Salaires nets versés - rapport # 925 à 928	87 569,22
Total	545 310,08

Fonds local d'investissement (FLI) – Chèque # 241 55,55

Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix (RVGRH) 4 139,10

Chèque # 347

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants) **Total** 9 033,73

Chèques # 11290 à 11293

TOTAL MRC, FLI, RVGRH, Avenir d'enfants **TOTAL** 558 538,46

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
MRC de Charlevoix		
Groupe de géomatique Azimut inc.	8665	5 156,63 \$
MRC de Charlevoix-Est	CRF1802196	6 560,96 \$
		11 717,59 \$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 13 septembre 2018 au 10 octobre 2018 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix) **17 080,00 \$**
Chèques # 684 à 687

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
TNO Lac Pikauba (Baux)		
Ministre des Finances du Québec	Rapport MRN du 1 avril au 30 septembre 2018	32 889,80 \$
		32 889,80 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

158-10-18 5- RADIATION DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la radiation de certaines créances irrécouvrables qui le demeurent, et ce, malgré les démarches réalisées en vue de procéder à leur recouvrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à la radiation des créances irrécouvrables suivantes :

- Manon Tremblay (2017) : 75 \$
- David Bouchard (2017) : 40 \$
- Construction et Excavation PO inc. (2017) : 319 \$

QUE l'adjointe à la direction générale – Activités financières, Nancy Lavoie, soit mandatée pour procéder à la radiation des créances ci-haut mentionnées.



159-10-18 6- OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU la fin du contrat actuel convenu avec Arthur Beaudry, évaluateur agréé, et prenant fin en date du 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu le 9 octobre 2018 une proposition de renouvellement du contrat établi de gré à gré avec Arthur Beaudry, évaluateur agréé, concernant la gérance et l'équilibrage des rôles d'évaluation 2019 (selon le plan de travail établi pour le service d'évaluation en 2019);

ATTENDU la satisfaction du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix à l'endroit des services offerts par Arthur Beaudry, évaluateur agréé;

ATTENDU QUE la proposition se chiffre à 30 950 \$ (avant taxes) et que la durée dudit contrat couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de gré à gré à Arthur Beaudry, au montant de 30 850 \$ (avant taxes) pour le soutien à la réalisation du plan de travail 2019 en évaluation foncière, une dépense imputée au budget de l'évaluation foncière.

7- CERTIFICATS DE CONFORMITÉ :

160-10-18 7.1- VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, RÈGLEMENT NUMÉRO R697-2018

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 10 septembre 2018, le règlement portant le numéro R697-2018 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender divers règlements d'urbanisme dans le but principal de définir le cadre réglementaire applicable aux lots 5 965 474 et 5 491 758 – rue Alfred-Morin »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R697-2018 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R697-2018 de la ville de Baie-Saint-Paul.

161-10-18 7.2- MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN, RÈGLEMENT NUMÉRO 332

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain a adopté le 10 septembre 2018, le règlement portant le numéro 332 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151 pour permettre un poste d'accueil dans la zone RA/B-2, pour permettre un garage municipal dans RA/B2 et permettre la vente d'alcool avec les repas au casse-croûte La Rencontre »;



ATTENDU QUE le règlement numéro 332 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 332 de la municipalité de Saint-Urbain.

162-10-18 8- AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À EMPLOI-QUÉBEC

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix d'offrir et de coordonner une activité de formation auprès des membres des conseils municipaux de la MRC de Charlevoix, et ce, dans le cadre de la démarche du laboratoire « MRC en cours d'innovation »;

ATTENDU la proposition transmise le 2 octobre 2018 par la Maison des Leaders pour une activité de formation offerte par monsieur Rémi Tremblay et qui se tiendra le 17 janvier 2019, au montant de 4 000 \$ (avant taxes et frais de déplacement);

ATTENDU la pertinence de présenter une demande d'aide financière à Emploi-Québec dans le cadre de la Mesure de formation de la main-d'œuvre pour obtenir une aide financière équivalente à 50 % des frais admissibles, afin de favoriser la tenue d'une telle activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Boudreault et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame Sylvie Germain à présenter et à signer une demande d'aide financière à Emploi-Québec dans le cadre de la Mesure de formation de la main-d'œuvre pour le projet de coordination d'une activité de formation offerte aux conseils et employés municipaux de la MRC de Charlevoix.

QUE la MRC de Charlevoix assume l'autre portion du financement de l'activité, incluant une partie des honoraires, des frais de déplacement et de la location de locaux.

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit autorisée à signer l'offre de services présentée par la Maison des Leaders.

163-10-18 9- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GESTION CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES PROMOTEURS

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales dans le domaine culturel;



ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à des promoteurs ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Somme accordée	Commentaires / conditions
LE FESTIF! À L'ÉCOLE Activité offrant un contexte d'apprentissage ludique et stimulant et permettant aux enseignants des écoles secondaires de Charlevoix d'intégrer dans certains cours des notions liées à la musique et la littérature.	Le Festif!	1 000 \$	NA
ANIMATION CULTURELLE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL DE BAIE-SAINT-PAUL Coordination d'une activité culturelle familiale offerte par une artiste marionnettiste, incluant la tenue de six ateliers de confection de marionnettes et la réalisation d'une animation-déambulation durant l'événement.	COFEC	752 \$	NA

QUE la MRC de Charlevoix autorise la préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

10- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

SPCA CHARLEVOIX: monsieur Patrick Lavoie a représenté la MRC lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la SPCA Charlevoix.

ACVG: monsieur Pascal Tremblay donne certains résultats très positifs des activités de l'ACVG à l'été 2018 qui ont permis de générer des retombées économiques évaluées à 1,2 million de dollars. Il rappelle également que l'Association a confirmé cette semaine la construction d'un poste d'accueil à Saint-Urbain.

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX: monsieur Fortin résume les discussions de la dernière réunion du conseil d'administration et précise qu'il a appuyé, au nom de la MRC, une demande de la Réserve pour obtenir du financement afin d'assurer le fonctionnement de ses activités auprès du gouvernement du Québec, et ce, pour une période de cinq ans.



PROJET BIOMASSE: monsieur Fortin explique que l'étude en cours pour développer un projet de biomasse à Maison mère avance positivement et qu'il s'agit d'une opportunité fort intéressante pour la Ville et la MRC.

FESTIVAL FOLKLORE DE L'ISLE-AUX-COUDRES: monsieur Frédéric Boudreault est heureux de souligner les résultats de l'achalandage pour la dernière édition du Festival, tenue la semaine dernière. Parmi les faits saillants de cette édition, il note une collaboration avec Le Festif!.

FQM: monsieur Pierre Tremblay a participé au dernier congrès de la FQM tenu à Montréal.

RAPPORT DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET: madame Claudette Simard a représenté la MRC aux activités suivantes :

COOPÉRATIVE DE SANTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX : madame Simard a participé à la dernière réunion du conseil d'administration. Il a été question de compléter les modalités relatives à l'arrivée de deux nouveaux médecins au sein de la Coop et de l'arrivée prochaine d'un médecin qui couvrira notamment L'Isle-aux-Coudres, ce qui nécessite l'obtention d'une dérogation.

JOURNÉES DE LA CULTURE : présentation des vidéos réalisés sur les artistes en art populaire, une activité tenue au Carrefour culturel Paul-Médéric;

MRC DE CHARLEVOIX-EST : rencontre de discussions concernant l'avancement d'un projet commun permettant d'améliorer les services IHV dans la région.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE : rencontre de travail réunissant les membres du Forum des élus de la Capitale-Nationale et permettant de discuter de l'avancement de projets régionaux.

11- AFFAIRES NOUVELLES

164-10-18 11.1- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MAINLEVÉE ET D'UNE LIBÉRATION

ATTENDU le projet de mainlevée et libération proposé par M^e Gabrielle Tremblay, notaire, qui a pour objet de consentir à la mainlevée totale et à la libération de tous les droits hypothécaires et autres droits de quelconque nature détenus en lien avec la police d'assurance-vie de madame Guylaine Tremblay, souscrite par Les Impressions Charlevoix Offset inc. auprès de la compagnie *ivari*;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est autorisée à agir aux droits du Centre local de développement de la MRC de Charlevoix en vertu de l'acte de cession des biens du CLD en faveur de la MRC reçu devant M^e Christine Gagnon, notaire, le 7 avril 2016 (no de réf. : 22 223 650);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix agit ainsi en tant que « créancier » dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, la mainlevée totale et la libération telle que proposée par M^e Gabrielle Tremblay, notaire concernant le dossier ci-haut mentionné.

165-10-18 11.2- DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMP LE MANOIR

Il est dûment proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix délègue monsieur Patrick Lavoie pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration du Camp le Manoir des Éboulements.

12- COURRIER

AUTRES MRC

La MRC du Fjord-du-Saguenay nous transmet le règlement numéro 17-376 modifiant les schémas d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

La MRC de l'Islet nous transmet le règlement numéro 02-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de l'Islet.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous fait part de leurs commentaires concernant le projet de règlement numéro 174-18, adopté par la MRC de Charlevoix le 11 juillet dernier.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous transmet un chèque au montant de 638 249 \$, représentant la première tranche de la contribution financière accordée dans le cadre du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Le TAQ nous transmet :

- Un accusé de réception d'un désistement dans le dossier :
TAQ : SAI-Q-213713-1511, ville de Baie-Saint-Paul.

DIVERS

Le Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (R.I.S.C.) nous transmet leur journal *Le Rayon de Soleil* d'octobre 2018.

Le maire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, monsieur Donald Kenny et Monsieur Marc Bertrand, pilote du projet *Chemin Fleuve et Fjord*, nous convient à une croisière bénéfice du chemin Fleuve et Fjord.

Le Regroupement de parents et ami(e)s de la personne atteinte de maladie mentale nous remercie pour notre adhésion comme membre corporatif pour l'année 2018-2019.



Le Conseil québécois du patrimoine vivant nous convoque à leur 26^e assemblée générale et nous invite à fêter avec eux un quart de siècle de concertation.

L'entreprise J. Chabot inc. nous transmet une copie conforme de la lettre transmise à la Société immobilière du Massif de Charlevoix concernant le projet 18-964 / Cache de la Grande Pointe – Massif Charlevoix.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions sont posées concernant les permis et autorisations émis concernant le déboisement dans la Forêt du Massif, et ce, dans le cadre du projet de construction d'un hôtel par Groupe le Massif, en collaboration avec Club Med.

Le préfet et la directrice générale donnent des explications quant aux permis émis et rappellent la tenue d'une consultation publique en 2014 qui a porté sur une modification du schéma d'aménagement de la MRC et qui a permis la construction d'un hôtel de 300 chambres dans la Forêt du Massif, sur la base d'une présentation du projet récréotouristique.

166-10-18 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 45.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet